

Tarifs des cartes de pêche 2026 sur le lac de Madine

ATTENTION : Il n'existe aucun accord de réciprocité entre l'AAPPMA « Les pêcheurs de Madine » et d'autres AAPPMA ou associations d'aucune sorte (Urne, Egho, ...).

Pour la pêche en barque et la pêche de la carpe de nuit, chaque pêcheur devra s'acquitter des options spécifiques.

La pêche à bord d'une embarcation (barque, bateau gonflable de + de 2m50 de long, canoë, voilier etc...), ainsi que l'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage, la pose de ligne (etc...) est soumise à l'option « pêche en bateau ».

Ces options sont individuelles. Chaque pêcheur devra s'acquitter de ces différents suppléments.

(deux pêcheurs présents sur un même barque auront chacun acquitté le supplément « pêche en bateau »).

Les cartes « personne mineure » et « découvertes » (-12 ans et femme) sont dispensées de ces suppléments.

<p style="text-align: center;">Cartes annuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte « personne majeure » avec CPMA (18 ans et + au 1er janvier) - Carte « personne majeure » sans CPMA (18 ans et + au 1er janvier) - Supplément pêche en bateau pour l'année - Supplément parcours de nuit pour l'année 	124,00 euros 82,20 euros 30,00 euros 100 euros
<p style="text-align: center;">Cartes hebdomadaires</p> <p>Valable du 1er janvier au 31 décembre, 7 jours consécutifs, sur les lots de l'AAPPMA Toutes techniques de pêche confondues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte hebdomadaire avec CPMA - Carte hebdomadaire sans CPMA - Supplément pêche en bateau pour la période de la carte hebdomadaire - Supplément parcours de nuit pour la période de la carte hebdomadaire 	36,50 euros 22,10 euros 20,00 euros 30,00 euros
<p style="text-align: center;">Cartes journalières</p> <p>Toutes techniques de pêche autorisées à 4 cannes sur les lots de l'AAPPMA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte journalière avec CPM - Carte journalière sans CPMA - Supplément pêche en bateau pour la journée 	21,00 euros 15,80 euros 3,00 euros
<p style="text-align: center;">Cartes annuelles spécifiques</p> <p>Ces cartes sont dispensées de supplément pêche en bateau et parcours de nuit</p> <p>De 12 à moins de 18 ans au 1er janvier / Toutes techniques de pêche autorisées à 4 cannes sur les lots de l'AAPPMA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte « personne mineure » avec CPMA - Carte « personne mineure » sans CPMA <p>Moins de 12 ans au 1er janvier / Toutes techniques de pêche autorisées à 1 canne sur les lots de l'AAPPMA Dispensé de carte si déjà titulaire d'une carte d'une AAPPMA de Meuse (à présenter en cas de contrôle)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte « découverte -12 ans » avec CPMA - Carte « découverte -12 ans » sans CPMA <p>Cartes promotionnelles « découverte femme » / Toutes techniques de pêche autorisées à 1 canne sur les lots de l'AAPPMA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte promotionnelle « découverte femme » avec CPMA (18 ans et + au 1er janvier) - Carte promotionnelle « découverte femme » sans CPMA (18 ans et + au 1er janvier) 	27,00 euros 20,60 euros 8,00 euros 7,00 euros 42,00 euros 22,40 euros

CPMA : Cotisation Pêche Milieu Aquatique